

* Benzafix B

Date de révision: 05.08.2025

8430020203

Version: 9 / FR

Master No. MA-211

Date d'impression 22.07.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial

Benzafix B

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange

spotting agent

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

BÜFA Cleaning GmbH & Co. KG

August-Hanken-Str. 30

26125 Oldenburg

No. de téléphone +49 441 9317 0

Service émetteur / Department product safety / +49 441 9317 108

téléphone

E-Mail sds-cleaning@buefa.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315

Eye Dam. 1 H318

Asp. Tox. 1 H304

Aquatic Chronic 3 H412

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008**Pictogrammes de danger****Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280.2 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.

*** Benzafix B**

Date de révision: 05.08.2025

8430020203

Version: 9 / FR

Master No. MA-211

Date d'impression 22.07.2026

P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient *** docusate sodique; Isotridecanol, ethoxylated; amides de coco, N,N-bis(hydroxyéthyl); Hydrocarbures, en C11-C13, isoalcanes, <2% aromatiques

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants *****3.2. Mélanges****Composants dangereux *******Isotridecanol, ethoxylated**

No. CAS	69011-36-5
No. EINECS	931-138-8
Numéro d'enregistrement	IRRELEVANT (POLYMER)
Concentration	>= 10 < 25 %
Acute Tox. 4	H302
Eye Dam. 1	H318

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

	Eye Irrit. 2	H319	> 1 < 10 %
	Eye Dam. 1	H318	>= 10 %
ATE	orale	500	mg/kg

Hydrocarbures, en C11-C13, isoalcanes, <2% aromatiques

No. CAS	246538-78-3
No. EINECS	920-901-0
Numéro d'enregistrement	01-2119456810-40-XXXX
Concentration	>= 10 < 25 %
Asp. Tox. 1	H304

docusate sodique

No. CAS	577-11-7
No. EINECS	209-406-4
Numéro d'enregistrement	01-2119491296-29-XXXX
Concentration	>= 10 < 25 %
Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

No. CAS	112-34-5
No. EINECS	203-961-6
Numéro d'enregistrement	01-2119475104-44-XXXX

*** Benzafix B**

Date de révision: 05.08.2025

8430020203

Version: 9 / FR

Master No. MA-211

Date d'impression 22.07.2026

Concentration	>=	10	<	25	%
Eye Irrit. 2		H319			

amides de coco, N,N-bis(hydroxyéthyl)

No. CAS	68603-42-9
No. EINECS	271-657-0
Numéro d'enregistrement	01-2119490100-53-XXXX (EC931-329-6)

Concentration	>=	3	<	10	%
Skin Irrit. 2		H315			
Eye Dam. 1		H318			
Aquatic Chronic 2		H411			

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer sous un fort courant d'eau ou à l'aide d'une solution oculaire. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dans le cas d'un incendie environnant, montée de la pression et risque d'éclatement possibles. Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Sol très glissant suite au déversement du produit. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

* Benzafix B

Date de révision: 05.08.2025

8430020203

Version: 9 / FR

Master No. MA-211

Date d'impression 22.07.2026

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Enveloppes vides peuvent contenir les restes du produit et c'est pourquoi il est nécessaire les traiter prudemment. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition****2-(2-butoxyéthoxy)éthanol**

Liste	VLEP			
Valeur	67,5	mg/m ³	10	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	101,2	mg/m ³	15	ppm(V)
Remarque: TMP:84; FT:254				

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Liste	IOELV			
Type	IOELV			
Valeur	67,5	mg/m ³	10	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	101,2	mg/m ³	15	ppm(V)

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Equipement de protection individuelle doit être conforme avec la Règlement (CE) 2016/425 du Conseil et aux normes CEN résultant de leur part. Les informations suivantes sur les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être comprises comme des suggestions. La sélection des EPI nécessaires doit être envisagée par l'employeur en fonction des activités à réaliser et des conditions. S'il est déterminé lors de l'évaluation des risques sur site qu'il n'y a pas de danger pour l'employé, il n'est pas nécessaire de porter d'EPI ou la portée de l'EPI à utiliser peut être ajustée en conséquence.

Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Matériau approprié	nitrile		
Épaisseur du gant	>=	0,6	mm
Temps de pénétration	>	480	min

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

Protection des yeux

* Benzafix B

Date de révision: 05.08.2025

8430020203

Version: 9 / FR

Master No. MA-211

Date d'impression 22.07.2026

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****État de la matière**

liquide

Couleur

jaunâtre

Odeur

d'amine

Point de fusion

Remarque

non déterminé

Point d'ébullition

Remarque

non déterminé

Inflammabilité

évaluation

non déterminé

Limites des explosibilité

Remarque

non déterminé

Point d'éclair

Valeur

> 100 °C

Température d'inflammabilité

Remarque

non déterminé

Décomposition thermique

Remarque

Non pertinent

valeur pH

Valeur

9 à 10

Viscosité

Valeur

env. 15

s

méthode

DIN 53211 4 mm

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow)

Remarque

Non pertinent

Pression de vapeur

Remarque

non déterminé

Densité

Valeur

env. 0,964

kg/l

Densité de vapeur

Remarque

non déterminé

Caractéristiques des particules

Remarque

non pertinent (liquide)

9.2. Autres informations**La limite de l'odeur**

Remarque

N'est disponible

Hydrosolubilité

Remarque

miscible

Temps d'écoulement

Valeur

env. 15

s

méthode

DIN 53211 4 mm

* Benzafix B

Date de révision: 05.08.2025

8430020203

Version: 9 / FR

Master No. MA-211

Date d'impression 22.07.2026

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Under normal conditions of storage and use, hazardous reactions will not occur.

10.4. Conditions à éviter

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Décomposition thermique

Remarque

Non pertinent

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE

3.704

mg/kg

méthode

valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**Isotridecanol, ethoxylated**

ATE

500

mg/kg

Source

Valeur évaluée

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée

évaluation

irritant

Les critères de classification sont remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation

Corrosif

Les critères de classification sont remplis.

sensibilisation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**Exposition unique**

* Benzafix B

Date de révision: 05.08.2025

8430020203

Version: 9 / FR

Master No. MA-211

Date d'impression 22.07.2026

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Les critères de classification sont remplis.

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons****2-(2-butoxyéthoxy)éthanol**

Substance de référence	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol
Espèces	perche arc-en-ciel
CL 50	1300 mg/l
Durée d'exposition	96 h

Toxicité pour les daphnies**2-(2-butoxyéthoxy)éthanol**

Substance de référence	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol
Espèces	Daphnia magna
CE50	> 100 mg/l
Durée d'exposition	48 h
Espèces	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol
Espèces	Daphnia magna
NOEC	112 mg/l
Durée d'exposition	14 d

Toxicité pour les algues**2-(2-butoxyéthoxy)éthanol**

Substance de référence	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol
Espèces	Desmodesmus subspicatus
ErC50	> 100 mg/l
Durée d'exposition	72 h
méthode	OCDE 201

Toxicité pour les bactéries**2-(2-butoxyéthoxy)éthanol**

Substance de référence	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol
Espèces	boue activée
CE 10	> 1995 mg/l
Durée d'exposition	30 min
Source	Données de la littérature

12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Biodégradabilité**2-(2-butoxyéthoxy)éthanol**

Substance de référence	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol
Valeur	89 à 93 %
Durée de l'essai	28 d
évaluation	facilement dégradable

* Benzafix B

Date de révision: 05.08.2025

8430020203

Version: 9 / FR

Master No. MA-211

Date d'impression 22.07.2026

méthode

OCDE 301 C

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow)

Remarque

Non pertinent

12.4. Mobilité dans le sol

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-
Carte pour désignation du danger		
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-

* Benzafix B

Date de révision: 05.08.2025

8430020203

Version: 9 / FR

Master No. MA-211

Date d'impression 22.07.2026

Information pour tous les modes de transport**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Autres informations**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation *****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Composants (règlement (CE) no 648/2004)****15 % ou plus, mais moins de 30 %:**

agents de surface non ioniques

5 % ou plus, mais moins de 15 %:

hydrocarbures aliphatiques, agents de surface anioniques

COV ***

COV (CE) 13 %

Autres informations ***

Le produit ne contient pas d'ingrédients inclus : dans la liste des substances candidates reportée dans l'annexe XIV du règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Autres informations

The HSNO Approval Number for this Group Standard is HSR002530.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :**

Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
Asp. Tox. 1	H304	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul

mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2

abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

*** Benzafix B**

Date de révision: 05.08.2025

8430020203

Version: 9 / FR

Master No. MA-211

Date d'impression 22.07.2026

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

GGVSee: Gefahrgutverordnung See

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

CAS: Chemical Abstracts Service

EAK: Europäischer Abfallkatalog

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

VOC: Volatile Organic Compound

GefStoffV: Gefahrstoffverordnung

TA Luft: Technische Anleitung zur Reinhaltung der Luft

INCI: International Nomenclature of Cosmetic Ingredients

n.a.g.: nicht anders genannt

MAK: Maximale Arbeitsplatz-Konzentration

AGW: Arbeitsplatzgrenzwert

BGW: Biologischer Grenzwert

TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe

OEL: Occupational exposure limit

SUVA: Schweizerische Unfallversicherungsanstalt

WEL: Workplace exposure limit

MAC: Maximale aanvaarde concentratie (Netherlands)

MEL: Maximum exposure limits

NOEL: No observable effect level

NOEC: No observable effect concentration

LD: Lethal dose

LC: Lethal concentration

LLC: Lowest lethal concentration

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: Very persistent and very bioaccumulative

SVHC: Substances of very high concern

DNEL: Derived no effect level

DMEL: Derived minimal effect level

PNEC: Predicted no effect concentration

PEC: Predicted environmental concentration

GHS: Globally Harmonized System of classification and Labelling of Chemicals

REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

UN: United Nations

EG: Europäische Gemeinschaft

EWG: Europäische Wirtschaftsgemeinschaft

EU: European Union

HSNO: Hazardous Substances and New Organisms Act (New Zealand)

ATE: Acute Toxicity Estimate

STOT: Specific Target Organ Toxicity

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.